

## Synthèse de la journée d'information et d'échanges sur le groupement européen de coopération transfrontalière, à l'IRA de Metz, le 16 novembre 2006

### Contexte du séminaire

La Mission Opérationnelle Transfrontalière en lien avec ses partenaires fondateurs (DIACT, Caisse des dépôts et consignations, Ministères de l'Intérieur, des Affaires étrangères et de l'Équipement) a organisé une journée d'information et d'échanges sur le groupement européen de coopération territoriale (GECT) le jeudi 16 novembre 2006 à l'IRA (Institut Régional d'Administration) de Metz, avec la participation de la Préfecture de la Région Lorraine.

Le GECT est un nouvel outil juridique issu du règlement communautaire 1082/2006 paru le 31 juillet dernier. Il a notamment vocation à faciliter la gestion des programmes et la réalisation d'actions de coopération transfrontalière à l'échelle de l'ensemble des frontières de l'Union Européenne. L'objectif de cette journée était de présenter cette nouvelle structure, son intérêt pour la coopération transfrontalière et les nouvelles perspectives qu'elle offre.

A ce titre la MOT avait lancé un « appel à manifestation d'intérêt » auprès d'acteurs transfrontaliers qui souhaitent recourir au GECT pour porter un programme, un projet de territoire ou un projet ponctuel thématique ; cette démarche s'est révélée fructueuse et a permis de présenter deux exemples de programmes et six exemples de projets transfrontaliers pouvant être portés par un GECT, dont un projet germano-polonais (Cf. programme du séminaire ci-dessous).

### Participants

Le séminaire a réuni plus de 200 participants de toutes les frontières françaises et d'autres frontières européennes (Pays-Bas, Irlande, Pologne, Hongrie) représentant de nombreuses structures transfrontalières mais également d'autres niveaux (régions, Etats, UE). La traduction simultanée en anglais et en allemand a permis de donner un caractère réellement européen à ce séminaire (près de 40% des participants étaient issus de collectivités ou de structures situées à l'étranger).

### Déroulement du séminaire (Cf. programme ci-dessous)

Le SGAR Lorraine, au nom du Préfet de Région, a ouvert les travaux de cette journée et a rappelé que le GECT, en unifiant et en simplifiant les modalités de coopération à l'échelle européenne, constituait une réelle opportunité pour les porteurs de projets, par exemple à l'échelle de la Grande Région, où un GECT pourrait devenir autorité de gestion du futur programme opérationnel au titre de l'Objectif 3 ou pour porter des projets de territoire (Agglomération transfrontalière de Longwy, d'Alzette Belval...)

Le GECT est un outil nouveau intervenant dans un domaine, la coopération territoriale européenne, où les acteurs publics se sont déjà positionnés depuis le début des années quatre-vingt-dix et le lancement de l'initiative Interreg. Sa mise en œuvre dépendra en premier lieu de la position des Etats, puisque le règlement prévoit que chaque Etat européen doit prendre dans un délai d'un an les mesures adaptées garantissant l'application du règlement sur son territoire.

C'est pourquoi la **première table-ronde** a rassemblé des représentants de la Commission Européenne, du Comité des Régions et de quatre des partenaires de la Grande Région : La Région Wallonne, le Grand-Duché de Luxembourg, le Land de Sarre et la France (Ministère de l'Intérieur).

A travers le GECT, structure dotée de la personnalité juridique, l'idée promue par l'Union Européenne est de permettre aux acteurs locaux et régionaux de coopérer de part et d'autres des frontières comme ils coopèrent dans leur propre Etat, sans toutefois modifier le droit interne de chaque Etat. Cet outil, facultatif et polyvalent, ne se substitue pas aux outils existants.

Sa mise en œuvre repose, dans le cadre fixé, pour partie sur l'interprétation et l'analyse qu'en donneront les Etats membres. Il existera autant de type de GECT que de partenariat et d'objectifs. Pour sa part, la Commission européenne souhaite que les Etats membres aient l'interprétation la plus large possible des dispositions contenues dans le règlement de manière à faciliter sa mise en œuvre. Pour le Comité des Régions, ce nouvel outil communautaire s'inscrit dans une perspective à long terme.

Les Etats et régions représentés soutiennent ce nouvel outil de coopération et ont engagé une réflexion sur les modalités juridiques de mise en œuvre de ce règlement (circulaire, modification législative, notamment pour la France) et de sa promotion auprès des collectivités. Ils soulignent tous le saut qualitatif que représente le GECT. Il positionne les Etats non plus comme arbitres mais comme acteurs à part entière de la coopération territoriale européenne dans leur domaines de compétences (Cf. enseignement, transport) et permettra de pérenniser les démarches de coopération en créant une structure dotée de la personnalité juridique.

**Les débats de la première table-ronde** ont porté sur les modalités opérationnelles et financières de mise en œuvre du GECT ; dans la période qui s'ouvre, les Etats, comme les autres acteurs de la coopération, devront explorer toute les articulations possibles avec les futurs programmes opérationnels « Objectif 3 », notamment pour financer l'ingénierie territoriale, et toutes les possibilités offertes par le règlement communautaire, comme la création d'organes supplémentaires.

Les deux tables-rondes de l'après-midi ont porté respectivement sur le portage de programme opérationnel par un GECT et le portage de projets de coopération transfrontalière par un GECT. **La deuxième table-ronde** a réuni des représentants de la Commission européenne, de la DIACT, du SGAR Lorraine et des programmes Interreg III A PAMINA et Centre Sud Rhin Supérieur. Ils ont rappelé que le GECT s'inscrit dans un nouveau contexte où la coopération territoriale européenne est une composante à part entière de la politique de cohésion européenne.

Le GECT représente une modalité de gestion des programmes, permettant de créer une structure unique, responsable de la gestion du programme, portant l'équipe technique et assurant l'interface avec les structures tiers. Une dizaine de programme réfléchissent actuellement à la création d'un GECT, notamment les partenaires de la Grande Région (à l'échéance 2009), la priorité étant actuellement l'approbation des programmes en 2007. **Les débats de la deuxième table-ronde** ont permis de rappeler que les programmes ne sont que des outils de financement au service des projets portés par les acteurs sur le terrain et en particulier des projets de territoire.

La **troisième table-ronde** a porté sur le GECT en tant qu'outil de portage de projets ou de territoires transfrontaliers. Le GECT apparaît comme une réponse intéressante pour développer de nouvelles modalités de gouvernance dans des projets qui reposent sur un partenariat multi-niveaux complexe.

C'est le cas pour la Plate-forme Dunkerque/Flandre occidentale, le territoire de la riviéra franco-italienne (CARF/Imperia), le portage du projet transfrontalier franco-luxembourgeois Alzette/Belval ou l'Eurodistrict germano-polonais « Oderland-Nadodrze ». Ces territoires souhaitent s'appuyer sur un outil de dimension européenne, qui leur permettra de formaliser leur coopération, de réunir tous les partenaires dont c'est le domaine de compétence, de définir une stratégie commune et d'avoir une plus grande visibilité vis-à-vis de leurs habitants.

Un GECT pourrait de surcroît être chargé de mettre en œuvre un véritable « service public » transfrontalier, dans des domaines comme les réseaux de santé transfrontaliers (Projet d'hôpital transfrontalier de la Cerdagne à la frontière franco-espagnole) ou la protection d'espaces naturels transfrontaliers (Projet de parc naturel transfrontalier franco-italien Alpi marittime – Mercantour).

**En conclusion des travaux**, il a été rappelé que le GECT, qui va entrer dans une phase expérimentale, constitue bien une chance pour les territoires frontaliers. Il permet d'organiser la symétrie des partenaires (y compris les Etats) de part et d'autre des frontières. Il se caractérise par une grande flexibilité, caractéristiques garantes d'une coopération pérenne, plus efficace, concrète et lisible.

Dans la période qui s'ouvre, il conviendra de diffuser l'information sur ce nouvel outil et ses potentialités mais également d'accompagner la mise en œuvre des futurs GECT, tâches que la Mission Opérationnelle Transfrontalière mettra en œuvre pour sa part dans le cadre de son réseau.

**Journée d'information et d'échanges sur le  
Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT)  
jeudi 16 Novembre 2006 à l'IRA de Metz**

## Programme

**08h45 Accueil des participants**

**09h00 Ouverture**

par Philippe-Xavier PIMOR, Secrétaire Général aux Affaires Régionales, Préfecture de la Région Lorraine

**Présentation de la MOT, des objectifs et du programme de la journée**

par Jacques HOUBART, Directeur général de la Mission Opérationnelle Transfrontalière

**09h30 Le GECT : contexte, contenu et enjeux**

par Françoise SCHNEIDER-FRANÇAIS, Chargée de mission à la MOT

**10h00 1<sup>ère</sup> Table-ronde : quel apport du GECT aux programmes et aux projets de coopération transfrontalière dans la nouvelle période de programmation ?**

Points de vue des niveaux nationaux et communautaire : la mise en œuvre du règlement, son application potentielle et leur rôle dans l'émergence des GECT,

avec la participation de :

- Dirk PETERS, DG Regio (Unité affaires juridiques), Commission européenne
- Gianluca SPINACI, chargé de la coopération territoriale européenne (Unité Analyse des Politiques), Comité des Régions
- Jean-Claude SINNER, Conseiller de Gouvernement, Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire, Grand Duché du Luxembourg
- Jean-Pierre ROBBEETS, Inspecteur général aux Relations internationales, Région wallonne, Belgique
- Karl ANTES, Chef de mission coopération transfrontalière, Ministère de l'économie, Land de Sarre, Allemagne
- Patrick LAPOUZE, Chef de bureau, DGCL, Ministère de l'Intérieur, France

Animée par Jacques HOUBART,

**11h30 Débat avec la salle : temps de questions/réponses sur le GECT et sur sa mise en œuvre par les Etats et les collectivités territoriales**

**12h30 Clôture de la matinée**

Jean-Marc GARNIER, Trésorier de la MOT, Caisse des dépôts et consignations

**14h00 Reprise des travaux :** de la théorie à la pratique par Christian ECKERT, Vice-Président, Conseil Régional de Lorraine, France

**14h10 2<sup>ème</sup> Table-ronde : GECT et portage des programmes communautaires de coopération transfrontalière**

Introduction par Claude MARCORI, Chargée de la coopération territoriale européenne, DIACT, France, et Moray GILLAND, DG Regio (Unité coopération territoriale), Commission européenne

Points de vue des autorités en charge du montage des programmes et des autorités de gestion actuelles et futures :

- La Grande Région, par René RINGHAND, Directeur administratif et financier du SGAR et Responsable du Département Europe, SGAR Lorraine, France
- L'espace Rhin Supérieur, par Patrice HARSTER, Directeur général du GLCT REGIO PAMINA et par Wilderich von DROSTE, Directeur de la coopération transfrontalière, Regierungspräsidium Freiburg, Allemagne

Animée par Jean PEYRONY, Directeur du développement, MOT

**15h00 Débat avec la salle**

**15h15 3<sup>ème</sup> Table-ronde : comment utiliser le GECT pour structurer les territoires et les projets transfrontaliers ?**

- La Plate-forme Dunkerque/Flandre occidentale, par Geert SANDERS, Directeur de la wvi et Bruno COOREN, Responsable de la mission Relations Internationales à la Communauté Urbaine de Dunkerque
- Ligne de bus transfrontalière franco-italienne, par Dominique DUFRENNE, Directeur des services de la Communauté d'agglomération de la Riviera française
- Intercollectivité pour le portage du projet transfrontalier franco-luxembourgeois Alzette/Belval, par Christian ECKERT, Vice-Président, Conseil Régional de Lorraine, France
- Eurodistrict germano-polonais « Oderland-Nadodrze », par Sören BOLLMANN, Directeur de projet (« Border Crossing ») et le Dr. Frank EHLING, Président
- Hôpital transfrontalier de la Cerdagne à la frontière franco-espagnole, par Xavier CONILL, Secrétaire de la Fondation Hôpital de Cerdagne, Espagne
- Projet de parc naturel transfrontalier franco-italien Alpi marittime – Mercantour, par Patrizia ROSSI, Directrice du Parc Alpi marittime et Christine MICHIELS, Déléguée du directeur, Parc National du Mercantour

Animée par Martin NIEDERMEYER, Responsable de la coopération transfrontalière, Chancellerie du Land de Sarre, Allemagne

**16h30 Débat avec la salle**

**17h00 Synthèse des débats et principales conclusions**

Hans-Günther CLEV, Directeur général, Agence de développement du Land de Rhénanie Palatinat, Allemagne et Jacques HOUBART